

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOU

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur José ALMEIDA	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne à Saint-Apollinaire et Quétigny – Avenant n°6
à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement -
Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 - Approbation**

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD du 17 décembre 2020 a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1er juillet N au 30 juin N+1, il est désormais calé sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre N.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1er juillet 2020 a eu une durée de 6 mois puisqu'il a été clôturé au 31 décembre 2020.

Cette modification emporte diverses conséquences sur les dispositions de la Convention de Prestations Intégrées portant Concession d'Aménagement, qui doit ainsi être mise à jour en conséquence. Tel est l'objet de l'avenant n°6, soumis à votre approbation.

Il est rappelé que, par délibération du 25 juin 2009, le Conseil de communauté de l'agglomération dijonnaise a confié à la Société Publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, l'aménagement de la ZAC « Parc d'activités de l'Est Dijonnais » commercialement dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne.

Pour mémoire, cette opération, à cheval sur les communes de Saint-Apollinaire et Quétigny, repose sur plusieurs objectifs majeurs adoptés dans le dossier de création de la ZAC, à savoir :

- la nécessité de proposer une nouvelle offre foncière significative pour l'implantation et le développement de l'activité économique à l'échelon de l'agglomération dijonnaise,
- pérenniser, renforcer et développer l'emploi à l'échelle de l'agglomération,
- s'inscrire dans une ambition urbaine et durable de qualité.

Maîtrise foncière

125 hectares, sur les 183,8 hectares que représente l'opération, sont à ce jour maîtrisés. La reconfiguration du lot A1 a nécessité le rachat de terrains et d'équipements primaires initialement cédés à la collectivité, par acte administratif du 02 décembre 2020, pour un montant de 277 200 €.

Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élèvent à la somme de 11 407 539 € TTC.

Etudes

La totalité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée. Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 279 519€ TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses géomètre, mesures environnementales et diverses sont prévues.

Aménagement des sols

A ce jour, l'ensemble des fouilles archéologiques sur les terrains maîtrisés par l'Aménageur a été réalisé à l'exception d'une fouille au sud de l'opération couvrant une fenêtre de 7 ha.

D'autres diagnostics archéologiques seront à prévoir avec l'avancée des acquisitions foncières et très vraisemblablement d'autres fouilles préventives seront prescrites.

Ce poste comprend également des travaux de sécurisation du site pour éviter les occupations illicites.

Globalement, le poste Aménagement des sols enregistre au 31 décembre 2020 une dépense de 2 035 940 € TTC.

Travaux

Les travaux de la phase 1 sont réalisés en 2 tranches successives. Les travaux de la tranche 1 de la phase 1 sont achevés à ce jour (hors finitions de voiries). Des travaux complémentaires ont été lancés en fin d'année 2020 pour le redimensionnement des ouvrages hydrauliques, l'aménagement d'arrêts de bus pour permettre l'arrivée d'une ligne FLEXO en septembre 2021 et la réalisation de la couche d'enrobé définitive de la rue Frédéric LESCURE.

Les travaux partiels de la tranche 2 sont en cours pour permettre la desserte des terrains du DFCO et quelques parcelles commercialisables situées le long de l'Arc et de l'avenue Georges BRIL.

Au 31 décembre 2020, le poste travaux enregistre des dépenses cumulées de 8 776 971 € TTC

Commercialisation

Sur l'exercice, un compromis de vente a été signé avec EURO-INFORMATION sur le lot A1, résultat d'une fusion de lots de la ZAC et totalisant 104 357 m². Pour rappel, cette reconfiguration implique d'abandonner une voie de la tranche 1 et permet d'intégrer à la parcelle un bassin de rétention qui devait être à terme géré par la collectivité.

La vente des terrains des phases 2 et 3 à l'EPFL est également intervenue, pour un montant de 4 415 152,50 € HT.

Au 31 décembre 2020, le poste cessions enregistre des recettes cumulées de 1 220 475 € TTC.

Compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de l'Ecoparc Dijon-Bourgogne sont arrêtés au 31 décembre 2020, à partir des éléments comptables constatés à cette même date, à 106 069 323 € TTC.

La participation de Dijon Métropole à l'équilibre de l'opération, d'un montant de 3 571 653 € est inchangée. Un versement anticipé de 2 000 000 € au titre de cette subvention globale d'équilibre a été réalisé par la collectivité au 31 décembre 2020.

L'état prévisionnel des dépenses et recettes fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2020 de 31 504 265 € TTC et un cumul des recettes réalisées, à la même date, de 7 538 520 € TTC.

Vu l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Ecoparc Dijon-Bourgogne ».

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecoparc Dijon-Bourgogne » transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole, et arrêté au 31 décembre 2020 comportant en annexe :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;

- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Ecoparc Dijon-Bourgogne » ;
- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecoparc Dijon-Bourgogne » arrêté au 31 décembre 2020 et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 8 PROCURATION(S)	